

AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 - 025

Le 5 février 2021

AUTOCERTIFICATION

MODIFICATIONS MINEURES AU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Le 31 octobre 2020, le conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») a approuvé des modifications mineures au Manuel des opérations de la CDCC. La CDCC désire aviser les membres compensateurs que ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu à la *Loi sur les instruments dérivés* (R.L.R.Q., chapitre I-14.01) et présentées à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario conformément au processus qui s'applique à une modification de règle ne devant pas être approuvée en Ontario.

La CDCC propose d'apporter des modifications mineures à son Manuel des opérations afin de modifier le délai opérationnel pour la soumission d'ajustements de position, ajoutant une référence au service de soumission d'ajustements de positions (SAP), et afin de procéder à certaines corrections.

Veillez trouver ci-joint les modifications qui entreront en vigueur et seront incorporées à la version du Manuel des opérations de la CDCC disponible sur le site Web de la CDCC (www.cdcc.ca) le **8 février 2021**.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec Alexandre Normandeau au 514-787-6623 ou au alexandre.normandeau@tmx.com.

Jay Rajarathinam
Président



CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS
CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION

MANUEL DES OPÉRATIONS

~~12 JUIN 2020~~

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

[...]

DÉFINITIONS

[...]

« téléchargements SFTP » - L'accès par les membres compensateurs à des fichiers et rapports sur un serveur SFTP qui fait partie de l'application de compensation de la CDCC.

[...]

DÉLAIS

ACCÈS EN LIGNE

Chaque membre compensateur doit se connecter à l'application de compensation de la CDCC en se servant de son terminal sur ordinateur personnel pour exécuter diverses fonctions (les membres compensateurs doivent fournir, à leurs frais, leurs propres terminaux sur ordinateur personnel et connexion Internet).

Toutes les instructions (corrections, changements de positions en cours, transferts de positions, dépôts, retraits et présentation d'avis de levée et d'avis de livraison) doivent être inscrites en ligne.

L'application de compensation de la CDCC permet aux membres compensateurs de visualiser leurs renseignements courants toute la journée de façon électronique (sauf pendant les entretiens périodiques ou les pannes imprévues). De plus, les membres compensateurs peuvent télécharger leurs rapports après 19 h chaque jour grâce à la fonction de téléchargement SFTP.

Si un membre compensateur n'a pas d'accès électronique (en raison de problèmes techniques) à l'application de compensation de la CDCC durant les heures de bureau, la CDCC peut exécuter des instructions au nom du membre compensateur. Pour ce faire, le membre compensateur doit téléphoner à la CDCC et télécopier le formulaire approprié à la CDCC ou le numériser et l'envoyer par courriel. Ce formulaire doit être autorisé avec le timbre d'approbation du membre compensateur.

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un vendredi d'expiration, des membres du personnel de la CDCC sont sur place à partir de 7 h jusqu'à quinze (15) minutes après la remise du rapport des options levées et cédées (MT02).

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|--|----------------------|----------------------------------|
| Début du jour de règlement à la CDS et du jour de compensation à la CDCC | 5 h 30 | Activité système |
| Calcul de marge intrajournalier du début de journée des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis | 7 h 15 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du début de journée des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Avis de dépassement des limites de concentration des actifs | 7 h 30 | Notification |
| Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL) | 7 h 45 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 8 h 30 | Activité système |
| Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC | 8 h 45 | Exécution d'obligation |
| Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL | 9 h 00 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes | 10 h 00 | Activité système |
| Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin | 10 h 15 | Activité système |
| Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin | 10 h 30 | Exécution d'obligation |
| Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis | 10 h 30 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs | 11 h 45 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 12 h 15 | Activité système |
| Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis | 12 h 45 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Dépôts spécifiques (retrait même jour) | 12 h 45 | Échéance opérationnelle |

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|---|-------------------------|
| Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL | 14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 14 h 00 | Activité système |
| Dépôts en espèces - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Dépôts en espèces - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Demandes de retrait en espèces - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Demandes de retrait en espèces - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes | 15 h 35 | Activité système |
| Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement | 16 h 00 | Activité système |
| Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée | 16 h 00 | Exécution d'obligation |
| Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC | 16 h 15 | Échéance opérationnelle |
| Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe) | 16 h 30 | Exécution d'obligation |
| IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération | 16 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Calcul afférent au rapport sur la marge prévue | 16 h 30 | Activité système |

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|--------------------|------------------------------------|
| Demande de compensation entre contrats standard et mini | 17 h 00 | Échéance opérationnelle |
| Transferts de positions | 17 h 25 | Échéance opérationnelle |
| Corrections d'opérations le jour même et à T+1 | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Changements aux positions en cours | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Contrats à terme - Remise d'avis de livraison | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Options - Remise d'avis de levée | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant) | 17 h 30 | Activité système |
| Fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux | 17 h 30 | Activité système |
| PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| PEPS : Présentation des avis de livraison | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP) | 18 h 00 | Échéance opérationnelle |
| Fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux | 18 h 00 | Activité système |
| MCRL seulement - Dépôts de biens autres qu'en espèces (à l'égard des exigences de marge) | 18 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Disponibles (début du prochain jour ouvrable) | 19 h 00 | Activité système |
| [...] | | |

Section : 2 - 6

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION MENSUELLE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|-------------------|-------------------------|
| Rapports disponibles (téléchargement SFTP) | 19 h 15 | Publication |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé des échéances (MX01) ➤ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ➤ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03) | | |
| Application de compensation de la CDCC disponible pour : | 19 h 15 à 21 h 15 | Échéance opérationnelle |

- Corrections d'opérations
- Changements de positions en cours
- Transferts de positions
- Changements à des levées automatiques
- Saisie d'avis de levée
- Annuler/corriger des levées (du vendredi)

Fermeture de l'application de compensation de la CDCC : 21 h 15 Échéance opérationnelle

- La CDCC traite les données saisies sur les échéances

Rapports disponibles (téléchargement SFTP) 21 h 30 Publication

- Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02)
- Relevé des écarts d'échéance (MX03)

Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau : 21 h 30 à 21 h 45 Échéance opérationnelle

- Révision des données saisies sur les échéances
- Corrections des données saisies sur les échéances

Fermeture de l'application de compensation de la CDCC 21 h 45 Échéance opérationnelle

- Fermeture des bureaux

Rapports disponibles (téléchargement SFTP) 22 h 30 Publication

- Rapport des options levées et cédées (MT02)
- Autres rapports et fichiers également disponibles

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION HEBDOMADAIRE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|-------------------|-------------------------|
| Application de compensation de la CDCC disponible pour : | 19 h 00 à 20 h 00 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Corrections d'opérations ➤ Changements de positions en cours ➤ Transferts de positions ➤ Changements à des levées automatiques | | |
| Fermeture de l'application de compensation de la CDCC : | 20 h 00 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des bureaux | | |
| Rapports disponibles (téléchargement <u>S</u> FTP) | 21 h 45 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport des options levées et cédées (MT02) ➤ Autres rapports et fichiers également disponibles | | |

[...]

Section : 4 - 1

TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

INTRODUCTION

Toutes les opérations boursières sont traitées de façon électronique. Dans tous les cas, les données aussi bien des opérations d'achat que de vente sont envoyées au système de négociation électronique de la bourse pertinente, qui transmet ensuite les opérations appariées à la CDCC. L'application de compensation de la CDCC vérifie les renseignements relatifs aux opérations et, s'ils sont incorrects, les rejette à des fins de correction et de nouvelle présentation. Si des renseignements relatifs aux opérations sont valides, les positions en cours du membre compensateur sont immédiatement mises à jour. L'opération boursière est

déclarée dans le relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ou dans le rapport quotidien des opérations sur contrats à terme final (MT51), le cas échéant.

Les opérations sur IMHC (autres que les opérations sur titres à revenu fixe) sont également soumises de façon électronique. Les membres compensateurs soumettent les détails de leurs opérations individuelles dans les écrans de saisie des opérations de *Converge*, qui appariera, validera et confirmera les détails transactionnels aux membres compensateurs qui les ont soumis. Les options sur IMHC sont déclarées dans le relevé quotidien des opérations sur options (MT01). Aucune correction ne sera permise pour les opérations sur IMHC après que la CDCC a émis une confirmation d'opération.

Les opérations sur titres à revenu fixe sont transmises par l'entremise de la fonction d'appariement des opérations de CDS qui achemine les opérations appariées à la CDCC.

Les opérations sur titres à revenu fixe sont déclarées au rapport intitulé « Fixed Income CSD Information Report » (MT71).

Les relevés mentionnés aux présentes sont disponibles pour des téléchargements SFTP dans la matinée du jour ouvrable qui suit la présentation des opérations à la CDCC à des fins de compensation. Conformément aux règles, les membres compensateurs doivent vérifier que ces relevés sont exacts.

[...]

Section : 5 - 1

POSITIONS EN COURS

INTRODUCTION

Lorsqu'une opération est acceptée, l'étape suivante de l'application de compensation de la CDCC consiste à établir la position en cours. Chaque membre compensateur peut voir tous les renseignements se rapportant à ses comptes dans le fichier des positions en cours où sont inscrits les positions vendeurs en cours et les positions acheteurs en cours de chaque série d'options et série de contrats à terme, les IMHC et les opérations sur titres à revenu fixe pour chaque type de compte, les renseignements étant mis à jour au moment où chaque opération est acceptée.

Il incombe à chaque membre compensateur de concilier les renseignements inscrits dans le fichier des positions en cours et tous les rapports pertinents préparés par la CDCC et leurs registres internes. Une attention particulière doit être apportée à la désignation des comptes et à l'attribution à l'opération d'un code indiquant si elle est « initiale » ou « liquidative » dans le fichier ou rapport pertinent. Les rapports peuvent être téléchargés par SFTP comme il est indiqué à la section 2 du présent manuel des opérations.

L'intérêt en cours est mis à jour automatiquement lorsque chaque opération, avis de levée et avis de livraison est traité.



**CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS
CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION**

MANUEL DES OPÉRATIONS

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

[...]

DÉFINITIONS

[...]

« téléchargements SFTP » - L'accès par les membres compensateurs à des fichiers et rapports sur un serveur SFTP qui fait partie de l'application de compensation de la CDCC.

[...]

DÉLAIS

ACCÈS EN LIGNE

Chaque membre compensateur doit se connecter à l'application de compensation de la CDCC en se servant de son terminal sur ordinateur personnel pour exécuter diverses fonctions (les membres compensateurs doivent fournir, à leurs frais, leurs propres terminaux sur ordinateur personnel et connexion Internet).

Toutes les instructions (corrections, changements de positions en cours, transferts de positions, dépôts, retraits et présentation d'avis de levée et d'avis de livraison) doivent être inscrites en ligne.

L'application de compensation de la CDCC permet aux membres compensateurs de visualiser leurs renseignements courants toute la journée de façon électronique (sauf pendant les entretiens périodiques ou les pannes imprévues). De plus, les membres compensateurs peuvent télécharger leurs rapports après 19 h chaque jour grâce à la fonction de téléchargement SFTP.

Si un membre compensateur n'a pas d'accès électronique (en raison de problèmes techniques) à l'application de compensation de la CDCC durant les heures de bureau, la CDCC peut exécuter des instructions au nom du membre compensateur. Pour ce faire, le membre compensateur doit téléphoner à la CDCC et télécopier le formulaire approprié à la CDCC ou le numériser et l'envoyer par courriel. Ce formulaire doit être autorisé avec le timbre d'approbation du membre compensateur.

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un vendredi d'expiration, des membres du personnel de la CDCC sont sur place à partir de 7 h jusqu'à quinze (15) minutes après la remise du rapport des options levées et cédées (MT02).

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR CHAQUE JOUR OUVRABLE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|--|----------------------|----------------------------------|
| Début du jour de règlement à la CDS et du jour de compensation à la CDCC | 5 h 30 | Activité système |
| Calcul de marge intrajournalier du début de journée des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis | 7 h 15 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du début de journée des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Avis de dépassement des limites de concentration des actifs | 7 h 30 | Notification |
| Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux membres compensateurs (sauf aux MCRL) | 7 h 45 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 8 h 30 | Activité système |
| Heure limite de réception par les membres compensateurs (sauf les MCRL) du montant de fin de journée dû par la CDCC | 8 h 45 | Exécution d'obligation |
| Heure limite de règlement des paiements pour le règlement à un jour applicable aux MCRL | 9 h 00 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin) - cycle de 15 minutes | 10 h 00 | Activité système |
| Calcul des exigences de règlement livraison contre paiement net du matin | 10 h 15 | Activité système |
| Heure limite de règlement livraison contre paiement net du matin | 10 h 30 | Exécution d'obligation |
| Calcul de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) et avis | 10 h 30 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier du matin des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Heure limite de correction du dépassement de limites de concentration des actifs | 11 h 45 | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation pour les exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 12 h 15 | Activité système |
| Calcul de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs et avis | 12 h 45 | Activité système et notification |
| Heure limite de règlement de l'appel de marge intrajournalier de l'après-midi des membres compensateurs (sauf les MCRL) | 1 heure après l'avis | Exécution d'obligation |
| Dépôts spécifiques (retrait même jour) | 12 h 45 | Échéance opérationnelle |

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|---|-------------------------|
| Heure limite de règlement des appels de marge intrajournaliers et des marges supplémentaires des MCRL | 14 h 45 ou 2 heures après l'avis, selon l'heure la plus tardive | Exécution d'obligation |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation à l'égard de toutes exigences de règlement en attente - cycle de 15 minutes | 14 h 00 | Activité système |
| Dépôts en espèces - 10 000 000 \$ et moins (dépôt même jour) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Dépôts en espèces - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Demandes de retrait en espèces - 10 000 000 \$ et moins (retrait même jour) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Demandes de retrait en espèces - Plus de 10 000 000 \$ (avis de 2 jours ouvrables) | 14 h 45 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) - Heure limite de soumission | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs (sauf les MCRL) - Tous les dépôts de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs - Toutes les demandes de retrait de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour retrait le même jour | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Membres compensateurs - Toutes les demandes de substitution de biens autres qu'en espèces (dépôts de marge) pour substitution le même jour | 15 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Délai du cycle de compensation de l'après-midi pour les exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement d'ici l'heure de règlement contre livraison contre paiement de fin de journée) - cycle de 5 minutes | 15 h 35 | Activité système |
| Processus de paiement à la CDS, paiement net par télévirement | 16 h 00 | Activité système |
| Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée | 16 h 00 | Exécution d'obligation |
| Élément non réglé (livraisons de sous-jacent d'options seulement) : confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC | 16 h 15 | Échéance opérationnelle |
| Heure limite pour que la CDCC réponde aux demandes de substitution ou de retrait (autre que pour la marge de variation à l'égard des opérations sur titres à revenu fixe) | 16 h 30 | Exécution d'obligation |
| IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) - Heure limite pour soumettre une opération | 16 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Calcul afférent au rapport sur la marge prévue | 16 h 30 | Activité système |

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|----------|-------------------------|
| Demande de compensation entre contrats standard et mini | 17 h 00 | Échéance opérationnelle |
| Transferts de positions | 17 h 25 | Échéance opérationnelle |
| Corrections d'opérations le jour même et à T+1 | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Contrats à terme - Remise d'avis de livraison | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Options - Remise d'avis de levée | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables - Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant) | 17 h 30 | Activité système |
| PEPS : Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| PEPS : Présentation des avis de livraison | 17 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Changements aux position en cours / Soumission d'ajustements de position (SAP) | 18 h 00 | Échéance opérationnelle |
| Fermeture de l'application de compensation de la CDCC - Fermeture des bureaux | 18 h 00 | Activité système |
| MCRL seulement - Dépôts de biens autres qu'en espèces (à l'égard des exigences de marge) | 18 h 30 | Échéance opérationnelle |
| Opérations sur titres à revenu fixe - Disponibles (début du prochain jour ouvrable) | 19 h 00 | Activité système |

[...]

Section : 2 - 6

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION MENSUELLE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|----------------------|-------------------------|
| Rapports disponibles (téléchargement SFTP) | 19 h 15 | Publication |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Relevé des échéances (MX01) ➤ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ➤ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03) | | |
| Application de compensation de la CDCC disponible pour : | 19 h 15 à 21 h 15 | Échéance opérationnelle |

| | | | |
|--|--|----------------------|----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Corrections d'opérations ➤ Changements de positions en cours ➤ Transferts de positions ➤ Changements à des levées automatiques ➤ Saisie d'avis de levée ➤ Annuler/corriger des levées (du vendredi) | Fermeture de l'application de compensation de la CDCC : | 21 h 15 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ La CDCC traite les données saisies sur les échéances | Rapports disponibles (téléchargement SFTP) | 21 h 30 | Publication |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02) ➤ Relevé des écarts d'échéance (MX03) | Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau : | 21 h 30 à 21 h 45 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision des données saisies sur les échéances ➤ Corrections des données saisies sur les échéances | Fermeture de l'application de compensation de la CDCC | 21 h 45 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des bureaux | Rapports disponibles (téléchargement SFTP) | 22 h 30 | Publication |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport des options levées et cédées (MT02) ➤ Autres rapports et fichiers également disponibles | | | |

DÉLAIS DE RÈGLEMENT POUR L'EXPIRATION HEBDOMADAIRE

| Activité | Échéance | Type d'activité |
|---|----------------------|----------------------------|
| Application de compensation de la CDCC disponible pour : | 19 h 00 à 20 h 00 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Corrections d'opérations ➤ Changements de positions en cours ➤ Transferts de positions ➤ Changements à des levées automatiques | | |
| Fermeture de l'application de compensation de la CDCC : | 20 h 00 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture des bureaux | | |
| Rapports disponibles (téléchargement SFTP) | 21 h 45 | Échéance opérationnelle |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport des options levées et cédées (MT02) ➤ Autres rapports et fichiers également disponibles | | |

[...]

Section : 4 - 1

TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

INTRODUCTION

Toutes les opérations boursières sont traitées de façon électronique. Dans tous les cas, les données aussi bien des opérations d'achat que de vente sont envoyées au système de négociation électronique de la bourse pertinente, qui transmet ensuite les opérations appariées à la CDCC. L'application de compensation de la CDCC vérifie les renseignements relatifs aux opérations et, s'ils sont incorrects, les rejette à des fins de correction et de nouvelle présentation. Si des renseignements relatifs aux opérations sont valides, les positions en cours du membre compensateur sont immédiatement mises à jour. L'opération boursière est

déclarée dans le relevé quotidien des opérations sur options (MT01) ou dans le rapport quotidien des opérations sur contrats à terme final (MT51), le cas échéant.

Les opérations sur IMHC (autres que les opérations sur titres à revenu fixe) sont également soumises de façon électronique. Les membres compensateurs soumettent les détails de leurs opérations individuelles dans les écrans de saisie des opérations de *Converge*, qui appariera, validera et confirmera les détails transactionnels aux membres compensateurs qui les ont soumis. Les options sur IMHC sont déclarées dans le relevé quotidien des opérations sur options (MT01). Aucune correction ne sera permise pour les opérations sur IMHC après que la CDCC a émis une confirmation d'opération.

Les opérations sur titres à revenu fixe sont transmises par l'entremise de la fonction d'appariement des opérations de CDS qui achemine les opérations appariées à la CDCC.

Les opérations sur titres à revenu fixe sont déclarées au rapport intitulé « Fixed Income CSD Information Report » (MT71).

Les relevés mentionnés aux présentes sont disponibles pour des téléchargements SFTP dans la matinée du jour ouvrable qui suit la présentation des opérations à la CDCC à des fins de compensation. Conformément aux règles, les membres compensateurs doivent vérifier que ces relevés sont exacts.

[...]

Section : 5 - 1

POSITIONS EN COURS

INTRODUCTION

Lorsqu'une opération est acceptée, l'étape suivante de l'application de compensation de la CDCC consiste à établir la position en cours. Chaque membre compensateur peut voir tous les renseignements se rapportant à ses comptes dans le fichier des positions en cours où sont inscrits les positions vendeurs en cours et les positions acheteurs en cours de chaque série d'options et série de contrats à terme, les IMHC et les opérations sur titres à revenu fixe pour chaque type de compte, les renseignements étant mis à jour au moment où chaque opération est acceptée.

Il incombe à chaque membre compensateur de concilier les renseignements inscrits dans le fichier des positions en cours et tous les rapports pertinents préparés par la CDCC et leurs registres internes. Une attention particulière doit être apportée à la désignation des comptes et à l'attribution à l'opération d'un code indiquant si elle est « initiale » ou « liquidative » dans le fichier ou rapport pertinent. Les rapports peuvent être téléchargés par SFTP comme il est indiqué à la section 2 du présent manuel des opérations.

L'intérêt en cours est mis à jour automatiquement lorsque chaque opération, avis de levée et avis de livraison est traité.